



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois, du 27 juin 2006 ;
sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la
formation, de la digitalisation et des sports,
arrête :

Article unique Sont nommé-e-s membres de la commission consultative
du Conservatoire de musique neuchâtelois, pour la période administrative
allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 :

- NARDIN Marc-André, avocat et notaire, président, La Chaux-de-Fonds ;
- BOLAY MERCIER Corine, députée et enseignante à l'EA et l'ET ;
- NUSSBAUMER Magalie, présidente de la fanfare l'Espérance de Cressier ;
- RICHTER Bernard, ténor, Colombier ;
- LIENHARD David, administrateur de la société Hypoimmo et président du
Rotary club de La Chaux-de-Fonds ;
- HAERING Ariane, pianiste et ancienne élève CMNE ;
- GREMION Lise, spécialiste Musique & handicap.

Font en outre partie de la commission avec voix consultative :

- MARGUET Jean-Claude, chef du service de l'enseignement obligatoire,
Neuchâtel ;
- FARINE Nicolas, directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois ;
- LEHMANN Jean-François, représentant des professeur-e-s du
Conservatoire de musique neuchâtelois ;
- JEANNERET Elena, représentante des étudiant-e-s du Conservatoire de
musique neuchâtelois ;
- MICHON René, responsable de la filière neuchâteloise de la Haute École
de Musique à Genève.

Neuchâtel, le 20 décembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND



NE

Distribution :

- Destinataires (via SEO)	Original
- Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE), Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel.....	1
- DFDS	1
- SEO	1
- Chancellerie	1

